



FLASH SECURITE ROUTIERE

Pour l'achat d'un équipement de sécurité routière

Le CAES de l'ex SNEPC participe à hauteur de 50% dans la limite de 150 euros pour l'achat d'équipement de sécurité pour :

- **La voiture ou la moto** : Extincteur, GPS, pneus « neige ou crossclimate », chaînes, équipement motard, etc...
- **Le vélo** : équipement de cycliste, casque, etc...
- **Piéton rapide** : casque, genouillères, coudières, etc...

Une seule demande par adhérent interne, hors entretien courant du véhicule, pneus, révision, vidange, freins etc...

Cette subvention est accordée :

- Aux adhérents internes à jour de leur cotisation et justifiant de deux années de cotisations consécutives (2020 / 2021)

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture originale de l'achat au nom de l'adhérent interne,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

ATTENTION, la date limite d'envoi de vos demandes est fixée au 30/11/2021. Seuls les achats effectués en décembre seront acceptés jusqu'au 31/12/2021 (cachet de la poste faisant foi).

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande de subvention
Flash sécurité routière

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Facture de l'achat
- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement
- Ou**
- Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif
- RIB ou enveloppe

Date de paiement : _____

- Virement
- Chèque n° _____